VILLE DE
BÉZIERS

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

PLACE JEAN JAURES - CREATION D'UN JARDIN DES MILLENAIRES

Date et heure limites de réception des offres :

JEUDI 26 NOVEMBRE 2026 A 12:00 :00

Ville de Béziers
Place Gabriel Péri
CS 60715
34508 BEZIERS CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	PLACE JEAN JAURES - CREATION D'UN JARDIN DES MILLENAIRES
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire pour le LOT 03

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 5
2.5 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Contrôle technique 5
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Présentation des variantes pour le lot 03 8
6.3 - Visites sur site pour le lot 03 8
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau 8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.1 - Transmission électronique 9
7.2 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 10
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 - Attribution des marchés 10
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
PLACE JEAN JAURES - CREATION D'UN JARDIN DES MILLENAIRES

Lieu d'exécution :
Place Jean Jaurès
34500 Béziers

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lots :

Lots	Désignation
01	FOURNITURE ET LIVRAISON D'OLIVIERS MILLENAIRES
02	ESPACES VERTS ET REVETEMENT
03	ECLAIRAGE ET MISE EN VALEUR

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112712-9	Travaux d'aménagement paysager de jardins
45233200-1	Travaux de revêtement divers

Lots	Code principal	Description
01	03452000-3	Arbres
02	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
	45233200-1	Travaux de revêtement divers
03	31527200-8	Éclairage extérieur
	45316100-6	Installation d'appareils d'éclairage extérieur

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le lot suivant :

Lot	Exigences minimales détaillées
03	Les variantes peuvent porter sur les produits encastrés de sol et/ou les bornes lumineuses Les exigences minimales à respecter sont décrites dans le CCTP lot 3 Articles 4.2 et 5.2

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lots	Code	Libelle	Description
02	PSE01	Parachèvement +1	Une année supplémentaire pour les travaux de parachèvement
02	PSE02	Parachèvement +2	Deux années supplémentaires pour les travaux de parachèvement
03	PSE01	Mise en valeur	Mise en valeur de 8 oliviers supplémentaires et d'une statue
03	PSE02	Prises RJ45	Mise en place de prises de courant et de prises RJ45
03	PSE03	Massifs	Mise en place de massifs

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Réglé par mandat administratif sur les fonds propres de la Ville et éventuellement au moyen de subventions.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour le lot 1
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour les lots 2 et 3
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour les lots 2 et 3
- Le phasage prévisionnel
- Les plans des lots 2 et 3
- Le cadre de mémoire technique
- Le cadre de mémoire environnemental
- Le certificat de visite pour le lot 3
- La déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est gratuitement mis à disposition sur le profil d'acheteur de la Ville de Béziers, à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur ci-jointe pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'engagement (AE) et ses annexes : à compléter (y annexer le RIB et le pouvoir de la personne habilitée à engager la société)	Non*
La déclaration de sous-traitance à compléter et dater par le représentant légal de l'entreprise, le cas échéant	Non*
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) complétée dans son intégralité sans modification au format .xlsx pour le lot 01	Non

Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété dans son intégralité sans modification au format .xlsx pour le lot 02 et au format .docx pour le lot 03	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) complété dans son intégralité sans modification au format .xlsx pour les lots 02 et 03	Non
Le mémoire technique du candidat reprenant impérativement les items du cadre joint au DCE. Le nombre de pages de ce mémoire est limité à : - 60 pages maximum pour le lot 01 y compris fiches techniques et photos, hors page de garde et sommaire éventuel. - 50 pages maximum pour le lot 02 y compris fiches techniques, hors page de garde et sommaire éventuel. - 30 pages maximum pour le lot 03 y compris fiches techniques, hors page de garde et sommaire éventuel.	Non
Le mémoire environnemental du candidat reprenant impérativement les items du cadre joint au DCE. Le nombre de pages de ce mémoire est limité à 5 pages maximum hors page de garde, sommaire éventuel et annexes.	Non
Le certificat de visite dûment complété et signé pour le lot 3	Non

**** Non obligatoire lors de la remise des offres mais hautement recommandé (signature attachée visible et document non verrouillé).***

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

La déclaration du(des) sous-traitant(s) doit être complétée avec le formulaire DC4 : Les formulaires de déclaration du candidat | economie.gouv.fr

6.2 - Présentation des variantes pour le lot 03

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site pour le lot 03

Une visite sur site est obligatoire pour le lot 03. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Visite obligatoire pour le lot 03 : avant d'établir son offre, chaque candidat doit obligatoirement effectuer une visite préalable du site.
Pour ce faire, un rendez-vous doit être pris auprès de : M. Xavier BLANC (Tel : 06.81.56.87.48 - Mail : xavier.blanc@beziers.fr)
A l'issue de cette visite, un certificat de visite sera remis au candidat concerné.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.
Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Ville de Béziers
Service des marchés publics
Place Gabriel Péri
CS 60715
34508 Béziers

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Afin de faciliter les envois il est indispensable de respecter le nommage des fichiers suivant le modèle pour l'AE : PA26-264-AE + « Nom Entreprise ».
Les autres pièces doivent être nommées sur le même modèle en remplaçant AE par l'acronyme du document concerné.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique est **hautement recommandée** car elle permet de maintenir le caractère dématérialisé et original du contrat.
La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Vous recevrez des mails émanant de l'expéditeur : courrier@aws-france.com
Dans l'objet devrait être indiqué « Ville de Béziers ».
Pensez à vérifier dans le dossier « courriers indésirables « de votre boite mail.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50
2-Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique	45
3-Critère environnemental appréciée au regard du mémoire environnemental	5

Formule de calcul du Critère prix des prestations : (offre moins disante / offre entreprise) * 50

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45
2-Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique	50
3-Critère environnemental appréciée au regard du mémoire environnemental	5

Formule de calcul du Critère prix des prestations : (offre moins disante / offre entreprise) * 45

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40
2-Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique	55
3-Critère environnemental appréciée au regard du mémoire environnemental	5

Formule de calcul du Critère prix des prestations : (offre moins disante / offre entreprise) * 40

Pour tous les lots :
Le critère de la valeur technique sera apprécié en fonction des renseignements fournis dans le cadre de mémoire technique.
LOT 01 : Les sous critères sont indiqués dans le cadre de mémoire technique avec la pondération afférente.
LOT 02 : Les sous critères sont indiqués dans le cadre de mémoire technique avec la pondération afférente.
LOT 03 : Les sous critères sont indiqués dans le cadre de mémoire technique avec la pondération afférente.
Le nombre de pages de ce mémoire est limité à :
- 60 pages maximum pour le lot 01 y compris fiches techniques et photos, hors page de garde et sommaire éventuel.
- 50 pages maximum pour le lot 02 y compris fiches techniques, hors page de garde et sommaire éventuel.
- 30 pages maximum pour le lot 03 y compris fiches techniques, hors page de garde et sommaire éventuel.

En cas de dépassement : l'analyse du mémoire technique se terminera au nombre de pages indiqué ci-dessus. Toute information au-delà de ce nombre ne sera pas prise en compte dans la notation.

Le critère environnemental sera apprécié en fonction des renseignements fournis dans le cadre de mémoire environnemental. Les sous critères sont indiqués dans le cadre de mémoire environnemental avec la pondération afférente.
Le nombre de pages de ce mémoire est limité à 5 pages maximum, hors annexes, page de garde et sommaire éventuel. En cas de dépassement : l'analyse du mémoire environnemental se terminera à la page 5. Toute information au-delà de la page 5 ne sera pas prise en compte dans la notation.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat du lot 01, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée, en cas de refus ou sans réponse, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif des lots 02 et 03, le bordereau des prix unitaires prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus ou sans réponse, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas d'égalité de note globale entre plusieurs candidats, la note obtenue pour le critère prépondérant sera prise en considération pour l'attribution du marché

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats dont l'offre est admise. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La procédure suivie pour les négociations respectera les principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats en vertu de la réglementation relative à la commande publique. Le choix de la mise en négociation du marché sera effectué au moment de l'analyse des offres en fonction des réponses données par les entreprises. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre remise sous réserve de non dénaturation du marché. Le choix des éléments sur lesquels portera l'éventuelle négociation sera déterminé au vu des réponses fournies par les candidats (elle pourra porter sur le prix de l'offre comme sur l'ensemble des composants de la proposition).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 Rue Pitot
34053 MONTPELLIER

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 Rue Pitot
34053 MONTPELLIER

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité consultatif interrégional, préfecture de région SGAR
Boulevard Paul Peytra
13282 MARSEILLE